

Délibération n° 2022-8

OBJET : MARCHÉ N°21-17 RELATIF À LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE COMMUNAUTAIRE ET À L'ACTUALISATION OU L'ÉLABORATION DES PLANS VÉLOS COMMUNAUX - 21 LOTS : SIGNATURE DU MARCHÉ

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	17
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 5 janvier 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 30 décembre 2021, s'est réuni à 21h20, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

Délibération n° 2022-8

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Muriel DORLAND	a donné pouvoir à	Monsieur Clovis CASSAN
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Isabelle KLJAJIC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Didier PERRIER	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane BAZILE
Monsieur Igor TRICKOVSKI	a donné pouvoir à	Madame Lucie SELLEM

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Jean-Pierre MEUR Commune de la Ville du Bois

Secrétaire de séance : David ROS

Délibération n° 2022-8

**OBJET : MARCHÉ N°21-17 RELATIF À LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE
COMMUNAUTAIRE ET À L'ACTUALISATION OU L'ÉLABORATION DES PLANS VÉLOS
COMMUNAUX - 21 LOTS : SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Olivier THOMAS.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2114-2, L.2124-2, R.2161-2 et suivants, R.2162-1 et suivants du Code de la commande publique, relatifs aux marchés publics et notamment à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur et notamment son article 5-8 relatif à la compétence « Circulations douces et Parcs de stationnement vélo »,

VU la délibération n°2021-84 du conseil communautaire en date du 31 mars 2021 autorisant le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande relative à la révision du schéma directeur communautaire des circulations douces et à l'actualisation ou l'élaboration des plans vélos communaux,

VU la convention constitutive du groupement,

CONSIDERANT la procédure d'appel d'offres ouvert engagée le 16 juillet 2021 relative à la révision du schéma directeur cyclable communautaire et à l'actualisation ou l'élaboration des plans vélos communaux – 21 lots,

CONSIDERANT la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 29 novembre 2021,

CONSIDERANT l'avis de la Commission 8 « Mobilités, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine » du 8 décembre 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces concernant le lot 1 du marché n°21-17 relatif à la révision du schéma directeur cyclable communautaire.
2. DIT que ce marché est passé avec la société B&L Evolution dont le siège social est situé au 19 rue Rimbaud 38320 Eybens pour un montant maximum de 61 640 € HT et pour une durée de 16 mois maximum, hors délais de validation politique.
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les avenants.
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 5 janvier 2022
Extrait conforme à l'original

G d h
Le Président,
Maire de Palaiseau
Grégoire de LASTEYRIE



Délibération n° 2022-8

ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220105 - 1mc 137695 - DE
Date AR Préfecture : 10/01/2022

– Affichée / Publiée le : **10 JAN. 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

